

# Index Egalité Salariale

## TPFMC Subsea France obtient la note de 88/100

TechnipFMC

24 Février, 2023

Conformément à la loi n°2018-771 du 7 septembre 2018, dites « Loi avenir professionnel », TPFMC Subsea France a calculé son index d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. **Pour l'année 2022, l'index de TPFMC Subsea France est de 88 points sur 100.**

Pour rappel, l'index d'égalité salariale entre les femmes et les hommes est composé de cinq indicateurs\* mesurés selon un barème de points défini par décret :

	Nombre de points maximum de l'indicateur	Points obtenus
<b>Indicateur 1</b> : écart de rémunération entre les hommes et les femmes	40	38
<b>Indicateur 2</b> : écart dans la répartition des augmentations individuelles	20	20
<b>Indicateur 3</b> : écart dans la répartition des promotions	15	15
<b>Indicateur 4</b> : augmentation attribuée au retour de congé maternité	15	15
<b>Indicateur 5</b> : Nombre de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations	10	0
<b>INDEX (sur 100 points)</b>	<b>100</b>	<b>88</b>